



Janvier 2024

Chères VAGNASSIENNES, Chers VAGNASSIENS

Edito

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, les fêtes de fin d'année sont maintenant derrière nous et place aux vœux dans toutes nos communes. J'aimerais vous présenter mes meilleurs vœux pour 2024, vous souhaiter une bonne santé, parce-que c'est cela l'essentiel. Que cette année vous soit la plus belle et la plus douce possible et qu'elle vous permette de porter vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels, sur les voies de la réussite.

Plus collectivement, je forme le vœu que cette nouvelle année place en son cœur les valeurs qui doivent toujours nous animer collectivement, sous le signe de la solidarité, de la fraternité, du partage, de la bienveillance aussi envers celles et ceux qui nous entourent et de la détermination pour construire un monde meilleur plus respectueux de la planète, des femmes et des hommes.

Après la cérémonie des vœux, nous avons honoré, Madame Sandrine SOULAS-ROUX. Je lui ai remis la médaille de Vermeil qui honore 30 années de service au sein de notre commune, 30 années de dévouement et de gentillesse, pour répondre à nos besoins. Qu'elle en soit encore une fois remerciée.

Cette année démarre sur les chapeaux de roues, avec l'espoir de voir se réaliser nos projets, que je vous ai présentés dans notre dernier Écho de Vagnas. Peut-être, certains les trouvent trop ambitieux, mais comme le citait Romain ROLAND : « EN AGISSANT ON SE TROMPE PARFOIS, EN NE FAISANT RIEN ON SE TROMPE TOUJOURS ». Bien sûr la condition sine-qua-none pour mener à bien ces projets reste l'obtention des subventions qui ont été demandées auprès des différents échelons de la collectivité nationale.

Être élu, c'est un engagement. C'est une mission. C'est porter en soi le sens de l'intérêt général. C'est donner de son temps sans compter, au détriment d'une vie personnelle.



En 2023 la cigogne s'est arrêtée 5 fois sur notre commune :

- Le 10 février : MAÏLY BUISSON
- Le 16 juin : EDEN BERTSCH GIRAUDON
- Le 19 juin : MARIE CHEREZY
- Le 04 octobre : LOUCIA DE JESUS NION
- Le 08 décembre : MAËL MIRA

Je leur souhaite la bienvenue et adresse mes félicitations aux heureux parents. Je n'oublie pas dans mes pensées, toutes les personnes qui nous ont quittés cette année. Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune de Vagnas.

Votre Maire,
Monique MULARONI

Le conseil municipal du 31 octobre 2023

33

PRESENTS : Monique MULARONI - Michel FAILLA - Jérôme ROUX - Cristine EYBALIN - Bernard SCHAECK - Josiane BOUNIOL - Régine LAIGNEL - Christine BUISSON - Florent TRITTO - Louise LACOSTE

Approbation du dernier conseil municipal du 4 octobre. Madame le Maire soumet au vote le dernier conseil, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

TAXE AMENAGEMENT DU CHAMBON

Dans la délibération 009-04-2021, la parcelle D726 ne figure pas dans la liste des parcelles soumises à la taxe de 9.8%. Madame le maire propose de rectifier cette omission puisque la parcelle est située dans le quartier du Chambon, zone concernée par ce taux de 9.8%. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2024

Madame le maire propose les projets suivants :

- SALLE POLYVALENTE : la nouvelle proposition est de 715 885 € HT. On espère obtenir une subvention de l'état de 30 % (DETR), de la Région de 20 %, du Département de 20 %. Le reste à la charge de la commune sera de 30 % soit 214 765.50 €
- TERRAIN OMNISPORT : 100 000 € HT, subvention DETR 30 %, Région 20 %, Département 20 %, Agence du sport 20%, reste à la charge de la commune 10 000 €
- ISOLATION DE BATIMENT COMMUNAUX :
 - Ecole 45 000 € HT, subvention DETR 30%, reste à la charge de la commune 31 500 €
 - Ancienne école de Brujas : aucune aide
- EGLISE : Coût 60 000 € HT, subvention DETR 18 000 €, Fondation patrimoine 18 000 €, reste à charge de la commune 24 000 €
Bernard SCHAECK indique qu'un RDV avec la région a été demandé pour trouver une solution de financement sans avoir recours à un prêt bancaire.
- ASSAINISSEMENT CHEMINS D'ENTRE LES VIGNES ET DE SALLET : les dépenses d'un montant de 187 000 € HT seront couverts par les revenus des taxes de raccordement.

Après avoir exposé tous les projets et les aides attendues, Madame le Maire propose au conseil de l'autoriser à demander les subventions pour lesdits projets.

Après que Mr Bernard SCHAECK ait apporté toutes les explications sur ces dossiers, certains conseillers font part de leurs inquiétudes sur le financement de ces projets, Christine Eybalin déclarant que la commune n'avait nul besoin d'une salle polyvalente et que les associations premières demandeuses, n'étaient pas les financiers. Bernard Schaeck rappelle qu'aujourd'hui, il convient seulement de se prononcer sur les demandes de subventions. Christine Buisson émet des réserves sur les financements et Louise LACOSTE souligne qu'elle sera contre en l'absence de ces subventions.

Après débat la résolution est adoptée à la majorité de 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la liste n° 5275500031 des admissions en non -valeur pour l'année 2023. Tous les titres énoncés ont fait l'objet de recours à l'encontre des redevables mais sans succès. Madame le Maire précise que les crédits ont été prévus au budget. La délibération n° 04-10-2023 du 6/10/2023 est abrogée.

SPECTACLE DE NOEL :

Madame le Maire expose que la commission « école », réunie le jeudi 26 octobre a délibéré sur le budget alloué à cet effet à savoir 1 000 €. Madame LACOSTE propose qu'à la place d'un spectacle professionnel dont les coûts sont élevés, l'intervention de Mme CARLIER alias « BABOU », son spectacle étant de bonne qualité. Une subvention de 150€ complémentaire à la subvention annuelle devra être allouée à Vagnas Patrimoine pour couvrir les divers frais engendrés par l'intervention de BABOU. Mme Christine BUISSON propose qu'en complément une séance de cinéma soit offerte aux enfants de la classe des grands (environ 25 enfants). Pour alléger le coût il pourrait être demandé à la COM/COM de mettre un bus à disposition. Le conseil a approuvé ces deux propositions à l'unanimité.

Le conseil municipal du 31 octobre 2023 (suite)

33

INDEMNITE COMPENSATRICE POUR MME Magali DOLYMPE « Le Bistrot de Vagnas »

Madame le Maire explique que Mme DOLYMPE gérante du restaurant « le Bistrot » situé à Vagnas a demandé, par courrier déposé en mairie, une indemnité. En effet, elle avance que pendant tout le mois de juin 2023, à l'occasion des travaux sur la RD579, son restaurant a été obstrué par des engins rendant impossible son activité.

Malgré les panneaux d'affichages, les informations annoncées dans le journal « Echo de Vagnas », Mme DOLYMPE a embauché du personnel et n'a pas déposé de dossier auprès des Assedic ce qui aurait eu pour conséquence la prise en charge de son employé. Mme DOLYMPE a été informée de cette éventualité mais n'en a rien fait. Elle réclame à ce jour une indemnité compensatrice palliant à son manque de chiffre d'affaires. Madame le Maire indique que le dossier a été transmis à notre assureur GROUPAMA qui va se charger de l'instruire en toute transparence. Le conseil a pris acte de cette décision et s'en remet à Groupama pour le suivi de cette demande.

REVISION DU LOYER DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

Il a été proposé au Bar l'Esquirel une réduction de loyer pour compenser la rétrocession à la commune de 128 m² de son terrain. Pour cette année, le loyer passera de 123€ mensuel à 114€. Les autres années, le loyer sera augmenté suivant l'indice de l'INSEE conformément au bail signé. Le Conseil approuve à l'unanimité cette réduction de loyer et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Madame le Maire présente la décision modificative n°1 du Budget du Lotissement « Terre Longue ». Celle-ci sera transmise en préfecture le 6/11/2023 et deviendra ainsi exécutoire. Le Conseil en prend acte.

CONVENTION AVEC LE SDE07 POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D ENERGIE

Madame le Maire expose au conseil Municipal que la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé le fondement du dispositif des certificats d'Economie d'énergie (CEE).

Dans ce cadre, le SDE07 a adopté une démarche consistant à promouvoir et organiser cette valorisation. Ainsi, en contrepartie de la cession des CEE de la commune, le SDE07 reverse une subvention aux travaux réalisés. Une convention entre la commune et le SDE07 doit être établie. Madame le Maire demande au conseil de pouvoir signer ladite convention.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'AUDIT ENERGETIQUE

Madame le Maire expose l'intérêt pour la commune de Vagnas de participer au groupement de commandes d'audit énergétique et demande au conseil Municipal son accord pour adhérer. Cette proposition est votée à l'unanimité.

LIGNE TRESORERIE

Madame le Maire informe le conseil que dans l'attente des produits de la vente des terrains de TERRE LONGUE, il convient de contracter un prêt relais aux fins de payer les entreprises. Ce prêt de 200 000 € serait contracté auprès de la Caisse d'épargne Loire-Drome-Ardèche au taux de 4,51 % sur 24 mois. Les frais de dossier s'élèvent à 300 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette demande de prêt.

Rappel

Les administrés qui ne sont pas venus en mairie retirer la plaque de numération de leur habitation sont invités à le faire sans délai. Ce numéro de maison est indispensable pour les interventions des services d'urgence (tels que les pompiers, la police et le SAMU), des services fiscaux et de l'INSEE, de la poste, des entreprises de livraison, d'Enedis, de la compagnie des eaux et des fournisseurs d'accès à Internet pour l'installation de la fibre optique à haut débit.

En attendant Noël pour nos élèves...

33



La semaine précédent Noël a été riche en événements pour les petits élèves de notre école.

La commission école s'étant réunie à plusieurs reprises et après en avoir délibéré avec le conseil, le programme est lancé. Le 19 décembre départ au cinéma de Ruoms, Cine 7, pour assister à la projection d'un film « La Migration » film choisi par les professeurs parmi 4 propositions. Un bus est venu chercher les élèves devant l'école à 8h45 pour les conduire au cinéma. Après la séance, les élèves sont arrivés juste pour être pris en charge pour la cantine ou par les parents eux mêmes.

Le jeudi 21 décembre un spectacle de contes a été présenté à la maison pour tous de 15h à 16h30 par notre Babou (Mme Carlier) qui a assuré le spectacle avec l'aisance et la magie dont elle est accoutumée. Puis ce fut la distribution de goûters de Noël et autres friandises par qui ? Le PERE NOËL, lui-même, venu juste à l'heure pour le plus grand plaisir des petits émerveillés. Après avoir rempli les petites mains tendues, le Père Noël s'est envolé vers d'autres cieux sous le regard tristounet et pourtant émerveillé des tout petits. La commission école a assuré l'intégralité de la logistique tels que bus pour le cinéma, goûters, gâteaux, boissons, papillotes etc..

Nous remercions Enfance et Avenir d'avoir dégagé une somme permettant le renouvellement de bons nombre de jouets de l'école. Merci à Vagnas Patrimoine, et surtout à Mme Carlier et Philippe pour leurs interventions.

Remerciements aux mairies de Vagnas, Labastide de Virac et Bessas pour leur participation financière et la mise à disposition de la maison pour tous. Merci aux parents d'élèves pour leur implication. Merci à notre ancien maire, André Malignon, « Dédé », un père Noël plus vrai que nature.

La cérémonie des Vœux de Madame le Maire

Le 5 janvier 2024, Madame le Maire avait invité tous les Vagnassiens pour leur présenter ses vœux. Comme le veut la tradition, entourée des membres du conseil municipal, elle a dressé le bilan des réalisations 2023 puis a présenté les projets pour 2024.



Etaient présents à cette manifestation de nombreux administrés ainsi que Monsieur Laurent Ughetto, conseiller départemental, Madame Bauland suppléante de Monsieur Brun, député et les Maires de Barjac, la Bastide de Virac et Orgnac.

A l'issue de cette cérémonie, Madame le Maire a remis au nom du préfet, à Madame Sandrine Soulas-Roux, secrétaire de mairie, la médaille de vermeille marquant 30 années passées au service des habitants de la commune.

La soirée s'est poursuivie par un moment de convivialité et de partage autour du verre de l'amitié.



Sur Internet : toutes les infos sur vagnas-ardeche.com

Le conseil municipal du 7 décembre 2023

33

Etaient présents : Cristine Eybalin - Florent Tritto - Louise Lacoste - Bernard Schaeck - Jérôme Roux - Michel Failla - Josy Bouniol - Régine Laignel - Monique Mularoni.

Pouvoirs : Hubert Martin donne pouvoir à Louise Lacoste, Christine Buisson donne pouvoir à Josy Bouniol

Approbation PV conseil du 31 octobre 2023 : Cristine Eybalin relève diverses anomalies concernant le PV du conseil du 31/10/23. Ses remarques étant justifiées, le PV n'est pas adopté et fera l'objet d'une nouvelle présentation lors du prochain conseil.

Délibération n°1 : Madame le Maire présente au conseil une demande de recours gracieux d'une ancienne créance de 457.17 € concernant le solde d'une facturation forfaitaire d'assainissement pour un branchement tardif.

Après délibération, compte tenu des sommes déjà versées et du caractère « punitif » de la créance, le conseil accorde exceptionnellement la remise gracieuse pour un montant de de 457,17 € par 9 voix pour - 1 voix contre - 1 abstention.

Délibération n°2 : Mme Dolympe Magali a fait une réclamation auprès de la mairie en vue d'obtenir une indemnité compensatrice concernant le préjudice causé par les travaux sur la départementale en juin dernier. Mme Lacoste s'est chargée de négocier le montant de l'indemnité avec la comptable de Mme Dolympe ; sachant que : Bien qu'informée de la tenue des travaux, Mme Dolympe n'a pas jugé opportun de mettre son salarié au chômage technique (malgré le conseil de son comptable et de Mme Lacoste) ; que le commerce a été effectivement empêché par les engins de chantiers en bord de la départementale, Mme Dolympe n'a pas envisagé de mettre un panneau afin de diriger les clients vers l'entrée côté RD255 ; Sachant que la recette déclarée en juin 2022 est de 8 821 €, que les charges fixes sont de 6 409 € (salaire de l'employé compris) ; Mme Lacoste estime, en accord avec la comptable de Mme Dolympe, que la somme de 1500 € correspond au préjudice raisonnable ; ne tenant pas compte des charges salariales qui auraient pu être évitées. Mme Lacoste ne sait pas si Mme Dolympe est assurée contre la perte d'exploitation. Bien que la jurisprudence stipule que « si l'enseigne est visible et que l'accès est rendu possible, le préjudice ne peut être retenu », madame le Maire propose de mettre au vote le versement d'une indemnité de 1500 €, considérant que les travaux avaient pénalisés l'activité économique du restaurant.

Le conseil vote l'attribution de l'indemnité par 2 voix contre (contestent montant de l'indemnisation) - 4 voix pour - 5 Abstentions.

Délibération n°3 : Demande révision taxe aménagement : la taxe d'aménagement a été votée à la hausse à partir de janvier 2022. Un contribuable avait effectué le plan de financement de sa construction en 2021 lors du dépôt de permis de construire. Son permis ayant été accepté en 2022, la taxe appliquée est celle de 2022. Les simulations sur le site internet n'étant pas à jour, (données à titre indicatif donc non contractuelles) le contribuable demande une remise gracieuse de la différence. Le conseil estime qu'il n'est pas possible « d'aménager » les taxes locales, comprend bien que le montant supplémentaire ne pouvait pas être connu (sauf à prendre connaissance des comptes rendus des conseils communaux) lors de l'emprunt immobilier. Certains font remarquer que ce contribuable n'est pas le seul dans ce cas et accepter une remise gracieuse serait la porte ouverte à d'autres demandes. Il est conseillé au demandeur de négocier un échelonnement auprès du trésor public. Mme la Maire demande au conseil de se prononcer : 1 voix pour, 4 voix contre, 6 Abstentions.

Délibération n°4 : Tarifs 2024 du musée. Mr Joly, président de l'association AMMV propose pour 2024 la tarification suivante : PLEIN TARIF : 4 €, TARIF DE GROUPE : 2,50 € (8 personnes et plus) DEMI-TARIF : 2 € (12 à 16 ans), handicapés, chômeurs, étudiants sur présentation justificatif, GRATUIT pour les enfants de moins de 12 ans, pour les membres de l'association du musée et habitants de VAGNAS sur justificatif. Proposition approuvée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Madame le Maire présente la décision modificative n°3 du Budget de fonctionnement. Celle-ci sera transmise en préfecture le 12/12/2023 et deviendra ainsi exécutoire. Le Conseil en prend acte.

Le traditionnel repas de Noël des Sans souci...



C'est le vendredi 15 décembre que Mme MATHEY Brigitte, Présidente du club des Sans souci, a donné rendez vous à ses adhérents ainsi qu'à ceux d'autres clubs amis pour le tant attendu repas de Noël.

Cette année, Monsieur J.Y. VENTALON, Maire de Sampzon, a mis gracieusement à disposition sa salle des fêtes. En effet, le restaurant du Rocher, assurant l'intendance, la cuisine et le service, s'est déplacé pour la circonstance aux fins d'offrir aux convives un repas de Noël pensé et servi en concertation avec les membres du club.

Dans cette belle salle, parée de tables décorées sur le thème de Noël, les personnes présentes se sont vu offrir un apéritif de bienvenue accompagné de quelques amuses-bouches concoctés par le chef du restaurant.

Le repas a débuté par une entrée festive de pétoncles gratinés enveloppés de salade, suivie de lotte pour certains et chapon pour d'autres avec accompagnement et un dessert goûteux et apprécié. Une ambiance amicale et détendue avant les vacances de fin d'année. Mme le Maire et deux adjoints sont venus amicalement se joindre aux adhérents.

Après le café, papillotes et oreillettes préparées par la Présidente Brigitte Mathey en personne, la plupart des convives ont sorti leurs jeux de cartes et l'après midi s'est poursuivie dans la gaité et la bonne humeur.

Le club des Sans souci a repris ses activités le mardi 9 janvier 2024 après cette trêve hivernale et vous accueille tous les mardis à la maison pour tous, ne restez pas seuls chez vous, venez à partir de 14h tous les membres vous réserveront un excellent accueil.



Elections européennes

Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes du 9 juin 2024, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. **La date limite d'inscription est fixée au vendredi 3 mai 2024.** Vous pouvez vous inscrire en mairie, par courrier ou sur internet. Vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et le formulaire Cerfa n°12669 (disponible en mairie) ou en ligne sur le site : www.service-public.fr

Tout petit, tout petit tri pour la planète !!!!!

Merci à l'artiste Plastic Bertrand pour le titre de sa chanson au demeurant légère mais qui nous oblige, ici-bas, à réfléchir sur le tri des déchets.

33

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi anti-gaspillage (loi Agec votée en 2020) rend obligatoire le tri des biodéchets. A ce jour, force est de constater que le tri ne répond pas aux normes en vigueur. En effet, à l'automne dernier, le SICTOBA a analysé quelques poubelles au hasard et constaté que plus de 80 % de déchets n'avaient rien à faire dans une poubelle... Ce constat est donc très alarmant alors que les biodéchets peuvent être transformés facilement en un fertilisant naturel autrement dit un compost riche en nutriments et moins polluant et coûteux que les engrais minéraux.

Pendant ce temps, nos enfants sont sensibilisés au tri par le biais de l'école, des médias et mass médias. Alors qu'allez vous répondre à votre enfant qui posera cette question ? « Dis papa, pourquoi tu ne tries pas ta poubelle ? »

Pourrez vous lui répondre qu'il ne doit pas s'inquiéter ? que la planète que nous lui laisserons, sera propre et non polluée ? exempte de déchets sauvages ? de plastiques jetés par-ci, par-là ? Que les rivières seront poissonneuses ? Que les bois n'abriteront pas de détritus ? Que les mers et océans seront préservés ? Pourrons nous promettre tout cela à nos enfants ?

La réalité est tout autre ! De fait, si nous ne changeons pas nos habitudes, c'est tout simplement la planète qui est en danger de mort !



Mais, peut-être, ignorons-nous encore ce que l'on met dans un bac à compost ?

Epluchures de fruits et légumes, fleurs coupées, marc de café, restes de cuisine.... Il existe un tas de déchets compostables. LE SICTOBA a mis à disposition des bacs à compost à un prix abordable. Soulignons qu'un bon mix de déchets, entre secs et humides, un brassage régulier qui évite les mauvaises odeurs et le tour est joué. Montrons à nos enfants que nous sommes soucieux de leur avenir ! N'invoquons pas comme excuse que « nous payons trop cher nos poubelles alors tant pis.. ? ». Nous avons entendu maintes fois cette remarque! Pourtant, si nous ne trions pas, nous allons payer de plus en plus cher, une spirale infernale de laquelle personne ne sortira gagnant. Mais ceux qui paieront le prix fort ce sont nos enfants, alors, adoptons cette BONNE RESOLUTION pour 2024 ? Montrons à nos enfants que nous nous préoccupons de leur avenir et que personne ne souhaite se diriger vers une catastrophe écologique.

Déchetteries : pensez au QR code il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier.

Concernant les changes pour bébé, le Sictoba a mis en place un plan de changes lavables à un prix bien inférieur à celui de la grande distribution. Si vous êtes intéressés, rapprochez vous de la mairie qui vous donnera tous les renseignements.....

MERCI POUR NOS ENFANTS.....

Pendant ce temps...!

Alors que nombre d'entre nous recherchons les solutions pour préserver les espaces publics, d'autres en détériorent la qualité par des gestes irresponsables et finissent par en perturber l'usage. Ces incivilités représentent également un enjeu environnemental déterminant.



Laisser ces incivilités se développer peut aboutir à des phénomènes plus graves. Ainsi, face à ces manquements aux règles du comportement en société omniprésents dans nos vies quotidiennes, il convient collectivement d'y répondre en utilisant la prévention, l'éducation voire la répression.

Un premier geste consiste à signaler à la mairie, le plus rapidement possible, tout acte répréhensible. Il est également du devoir des parents d'éduquer leurs enfants à la civilité et d'agir dans la vie quotidienne avec une attitude modèle pour constituer ainsi un véritable exemple à suivre pour leurs enfants.

Ouverture du cabinet dentaire



Ce lundi 15 Janvier 2024 les docteurs Ariane POYLECOT et Daniel LAW-KOUNE ont ouvert leur nouveau cabinet dentaire à Vagnas, chemin de Sallet.

C'est avec un grand plaisir que nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions d'avoir choisi notre beau village pour exercer leur noble profession.

Inauguration de l'îlot fraîcheur.

Nous sommes heureux de vous inviter à l'inauguration de l'îlot fraîcheur à Terre Longue (derrière le bar) qui aura lieu le **vendredi 9 février 2024 à 10h30** en présence des représentants de HERVETIA, mécène de l'opération et de l'ONF qui a réalisé les plantations, assisté par les enfants de l'école qui participeront également à l'évènement.

Cette micro forêt deviendra un endroit pour se ressourcer, prendre le frais les jours de canicule, mais aussi, dès à présent, un cheminement au calme pour se poser, se promener...

A l'issue de l'inauguration, un vin d'honneur sera offert par la mairie à la maison pour tous.

Assemblées générales des associations

- « **les amis du musée médiéval de Vagnas** » : le samedi 27 janvier à 17h30 à la maison pour tous.
- « **Vagnas patrimoine et découvertes** » : le Mercredi 7 février à 18h à la maison pour tous.

Commémoration du massacre des Crottes

« Le 3 mars 1944, Quatorze civils habitants du hameau des Crottes dans la commune de Labastide-de-Virac, Ardèche) âgés de quinze à soixante-treize ans, ont été exécutés par des éléments de la 9e Panzerdivision Hohenstaufen, un autre âgé de trente-trois ans a été abattu, probablement lorsqu'il tentait de fuir. »

Le dimanche 3 mars 2024, nous vous invitons à participer à la commémoration du 80^e anniversaire de ce massacre.

La cérémonie se déroulera au mémorial dans le hameau des Crottes à 11h en présence des enfants de l'école de Vagnas.

Nous comptons sur votre présence pour ne pas oublier.

Ouverture de la mairie

La mairie de Vagnas est ouverte :

Le lundi et le jeudi : 8h - 12h et 13h30 - 17h30

Le mardi : 13h30 - 17h30

Le vendredi : 8h - 12h

Pour un rendez-vous avec madame le Maire, appeler le 04 75 38 62 97.